



Pere Benito, Sandro Carocci et Laurent Feller (dir.)

Économies de la pauvreté au Moyen Âge

Casa de Velázquez

Famines et paupérisation

Évêques et abbés face à la détresse, entre paternalisme et économie politique

Alexis Wilkin

Éditeur : Casa de Velázquez, École française de Rome

Lieu d'édition : Madrid

Année d'édition : 2023

Date de mise en ligne : 14 mars 2023

Collection : Collection de la Casa de Velázquez

EAN électronique : 9788490963814



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 14 mars 2023

Ce document vous est offert par Casa de Velázquez



Référence électronique

WILKIN, Alexis. *Famines et paupérisation : Évêques et abbés face à la détresse, entre paternalisme et économie politique* In : *Économies de la pauvreté au Moyen Âge* [en ligne]. Madrid : Casa de Velázquez, 2023 (généré le 15 mars 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cvz/41915>>. ISBN : 9788490963814.

FAMINES ET PAUPÉRISATION

ÉVÊQUES ET ABBÉS FACE À LA DÉTRESSE, ENTRE PATERNALISME ET ÉCONOMIE POLITIQUE

Alexis Wilkin
Université Libre de Bruxelles

LE PROBLÈME DE L'ASSISTANCE CAROLINGIENNE : DU ROI « PASTEUR » AU PROTECTEUR SEIGNEURIAL

Dans l'Europe du Nord-Ouest, au tournant du haut Moyen Âge au Moyen Âge classique, les processus qui entraînent les hommes et les femmes vers la pauvreté sont difficilement accessibles aux historiens¹. L'époque carolingienne marque une exception dans cette période de nadir documentaire, qui reflète une intense activité administrative et législative. Parmi les groupes ciblés par la législation laïque et ecclésiastique carolingienne étaient visés les « pauvres libres », à l'assise économique fragile, qui formaient une catégorie spécifique à protéger par la royauté². Celle-ci pouvait basculer dans la misère en raison de multiples facteurs : les crises comme les famines, épidémies, guerres, le poids des convocations aux plaids publics, entraînant services

¹ Cet article s'insère dans une réflexion plus globale sur l'accès à la nourriture et les crises que je conduis depuis plusieurs années au séminaire d'Histoire médiévale de l'Université Libre de Bruxelles, aux côtés de Jean-Pierre Devroey qui a joué un rôle moteur dans l'étude de ces questions pour l'époque carolingienne. Je le remercie chaleureusement pour ce compagnonnage scientifique et sa générosité, dont il a encore fait montre dans la relecture de cet article. Deux de mes anciens doctorants, BARLA, inédite et BONNIVERT, inédite, ont défendu une thèse recoupant plusieurs aspects de ce travail mais se focalisant sur des périodes ultérieures ; ils m'ont fait plusieurs suggestions et m'ont signalé certains extraits qui sont venus augmenter le corpus constitué au séminaire. Je les en remercie chaleureusement. J'ai eu l'occasion de présenter plusieurs de ces dossiers provisoires chez des collègues et amis, à l'Université de Keio à Tokyo et à l'Université de Sao Paulo, chez Marcelo Cândido dont les remarques ont été précieuses ; je peux enfin remercier Michel Lauwers d'avoir partagé avec moi ses passionnantes réflexions sous presse sur le stockage et les grains, introductives au prochain volume de Flaran.

² Le terme *pauper* a été très discuté et pose question sur la stabilité de son emploi, selon les contextes sociaux et littéraires. Il recouvre une gamme sémantique qui échappe à ce travail. Voir Bosl, 1963, pour qui il désignait régulièrement, dans la législation laïque, les « libres » économiquement fragiles, en situation de précarité. Une des synthèses les plus claires sur cette question reste le travail de jeunesse de LE JAN, 1968, pp. 169-188. Bien sûr, on lira les travaux de MOLLAT, 1974b. Il faut faire aussi une place spéciale à SCHERNER, 1994, pp. 330-362 qui suggère un basculement carolingien de l'assistance, avec la responsabilisation progressive des *fideles* et de tous les chrétiens vis-à-vis des pauvres structurels ou de circonstance.

militaires ou taxes de remplacement, l'oppression des prédateurs locaux, qui cherchaient à attirer dans leur dépendance ces strates sociales fragiles. Dans cet éventail, les réactions de la royauté face à la pénurie alimentaire sont particulièrement visibles³ : les capitulaires détaillent les mesures des rois face aux *tribulationes*⁴. Elles visent autant à rétablir l'équilibre « cosmique » que l'élimination matérielle de la détresse et puisent, comme l'a montré Jean-Pierre Devroey⁵, dans un fond idéologique complexe. Elles impliquaient aussi d'autres niveaux intermédiaires de pouvoirs, par exemple épiscopaux ou comtaux, agissant comme relais de la puissance « publique », ou « seigneuriaux » poussés par les ressorts traditionnels du paternalisme⁶.

À l'époque carolingienne, ces préoccupations ont mobilisé d'autres institutions charitables en plein développement : ces dispositifs de soutien symboliques ou effectifs gérés par des institutions principalement ecclésiastiques (aumônes aux portes des monastères et sites de pouvoir, matricules paroissiaux et fondations) étaient plus tard appelés à se multiplier. Ils ne sont pas l'objet de cet article. Enfin, même si le phénomène est mal documenté, l'assistance existait dans les seigneuries laïques ou ecclésiastiques, qui jouaient un rôle de protection « domestique » de la clientèle⁷ ou des dépendants paysans (par exemple la *familia*). On a suggéré que Charlemagne a systématisé ce processus de soutien, en rendant chaque *dominus* responsable des pauvres qui lui étaient soumis, comme en témoignent les chapitres des capitulaires qui prescrivaient de ne pas laisser mourir les *mancipia* installés sur les terres données en bénéfice⁸. C'est difficile à vérifier, en raison de l'extrême rareté de la documentation antérieure et d'absence de témoins de l'effectivité de tels principes. Par ailleurs, la nature « morale » de cette injonction reste discutable : elle pouvait être la contrepartie ponctuelle des contraintes et de l'asservissement auxquels les dépendants avaient dû se résigner — revêtant une dimension contractuelle⁹. Il s'agirait alors d'une variante du modèle « d'économie morale » dont James Scott a postulé plutôt que démontré l'existence dans les sociétés du Sud-Est asiatique. Les dépendants sont prêts à se soumettre à des patrons à condition de jouir d'une forme de sécurité minimale, traduite par des mesures de sauvegarde ponctuelles qui facilitent l'acceptation d'une servitude perpétuelle¹⁰.

³ Sur ce sujet, voir l'important dernier ouvrage de DEVROEY, 2019.

⁴ Voir plus bas p. 223.

⁵ DEVROEY, 2019, en particulier pp. 382-395. Voir encore ci-dessous pp. 223-224.

⁶ Voir ci-dessous p. 224, n. 25, notamment les conclusions du concile de 829 : *Monumenta Germaniae Historica* (MGH), *Concilia aevi Karolini*, t. II, ch. LII et LIII, p. 645.

⁷ Voir SCHERNER, 1994. Celui-ci suggère — mais c'est discutable —, que c'est une innovation carolingienne.

⁸ Capitulaire de Francfort (794), dans MGH, *Capitularia regum Francorum*, art. 4, p. 74 ; Capitulaire de Nimègue (806), dans *ibid.*, art. 9 et 18 et p. 132 : il en est ainsi des pauvres réduits à la mendicité, de leur bénéfice ou de leur *familia*.

⁹ Voir ci-dessous pour le dossier de Saint-Trond.

¹⁰ Voir SCOTT, 1976. Pour une discussion prudente de l'apport de ce livre au champs de l'histoire médiévale, voir DEVROEY, 2019, pp. 376-380.

Se pose la question de la survivance des types de réponses carolingiennes à la faim et des échelles de réaction adoptées dans la société post-carolingienne. La période entre 900 et 1100 est, comme le sait, un moment de transformations économiques et sociales décisives, avec la dissolution de l'ordre politique carolingien et l'émergence progressive des centres urbains. À quels niveaux se décidaient une politique de la « faim » et des réponses aux situations de crise ? À l'échelle du royaume, de l'évêché, de la ville, de la seigneurie ? Était-elle d'une nature différente de celle que l'on devine à l'époque antérieure ? Quel fond idéologique servait de support et de justification à ces actions ? Autant de questions que notre article ne videra pas, mais auxquelles il apportera une contribution, en mobilisant les sources narratives de l'espace germanique — en particulier les *vitae* épiscopales et les *gesta abbatum* et *episcoporum* de l'espace rhéno-mosan. En effet, avant la floraison des ordonnances urbaines des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, ce sont elles qui nous offrent le prisme le plus éloquent sur les réactions face à la faim. Bien sûr, elles soulèvent des questions de méthode, puisqu'elles sont dépendantes d'un genre littéraire biographique ou hagiographique stéréotypé, qui pose des pièges aux historiens qui voudraient les lire de manière littéraire. On adoptera ici le même parti pris que celui de Laurent Feller, lorsqu'il offrait une lecture économique de la *Vie de Géraud d'Aurillac* écrite par Odon de Cluny. Certes, ces textes offraient une vision à haute teneur idéologique des actions de leur « héros ». Mais on peut « s'en servir pour comprendre certains ressorts du fonctionnement des sociétés anciennes et, en ce qui concerne notre propos, de celui de leur économie et des structures de l'échange¹¹ ». On pourra également exciper de certains travaux de qualité, qui offrent des balises intéressantes dans l'usage de ces ressources.

Dans ces textes, l'image idéale des évêques — voire des abbés —, insiste sur le volontarisme de leurs actions dans l'atténuation de la sévérité des conditions de vie dans des périodes de tension alimentaires et de famines. Ce rôle proactif des évêques et de certains moines, en situation de crise, amplifie considérablement les *topoi* charitables inhérents au genre biographique et hagiographique, et fait apparaître les évêques quasiment comme les (seuls) agents d'une politique de lutte contre la faim, alors que la figure royale y semble absente du panorama envisagé par les acteurs. C'est un angle aveugle fondamental, dont il faut se souvenir et sur lequel on reviendra.

Après un bref rappel sur la manière dont l'évêque a été placé, à l'époque carolingienne, au cœur des dispositifs d'assistance, l'article pointera quelques canaux de circulation de cette image de l'évêque père des pauvres, en mettant en évidence le rôle joué par un groupe d'historiographes liégeois et colonais, et la circulation de ces thématiques entre mondes monastique et canonial. On insistera sur le fait que nous ne prétendons pas élucider la nature des crises alimentaires visées, leur réalité, leur caractère local ou supra-régional, enquête qui dépasserait les contours de ce travail. Mais, au-delà des *topoi*, on s'interrogera

¹¹ FELLER, 2017, pp. 69-82 et 71.

sur la portée de ces portraits idéalisés et sublimés des évêques rhéno-mosans, en les situant dans la généalogie de la gouvernementalité en période de crise : les évêques y apparaissent comme un des chaînons manquants entre l'action des souverains carolingiens et celle des autorités urbaines du bas Moyen Âge qui s'approprièrent de plus en plus — et avec une efficacité discutable — la responsabilité conjoncturelle ou structurelle de la lutte contre la faim et de la sécurité des approvisionnements. La spécificité de l'épiscopat germanique n'est peut-être pas étrangère à cette manière d'amplifier le rôle de l'évêque en matière de politique économique, dont la réalité — hors des stéréotypes littéraires — et l'efficacité sur le terrain restent toutefois difficiles à mesurer ; on discutera donc aussi des ressorts potentiels de l'action épiscopale. L'article conclura en proposant quelques pistes de recherches sur les modalités de la transition vers le niveau urbain d'action contre la famine, et les conséquences de cette évolution.

LE SOCLE CAROLINGIEN DE L'INTERVENTION ÉPISCOPALE CONTRE LA FAIM

L'étude des réponses des évêques ottoniens et saliens à la famine ne peut faire l'économie d'un bref récapitulatif de la manière dont l'intervention épiscopale avait été renforcée durant l'époque carolingienne. Certains précédents de ces interventions sont connus par l'hagiographie. La charité des évêques trouve dans l'image de saint Martin de Tours son archétype — même si la faim n'y est pas le ressort précis de l'action charitable. Beaucoup de textes hagiographiques ou biographiques insistent sur le rôle « nourricier » de l'évêque et son action pour sa ville, comme la *Vie de saint Maurille* d'Angers (rédigée au tournant du VI^e ou VII^e siècle)¹² et celle (carolingienne) de *Didier de Cahors* qui évoquent l'abondance et la prospérité des cités épiscopales, la richesse des greniers à froment et, pour le second, les libéralités du saint. En témoignent encore les processions stationnaires des Rogations conduites par les évêques autour des villes pour garantir la fécondité des récoltes, et les récits mettant en scène l'action des évêques qui « font pleuvoir » en période de sécheresse¹³. La postérité de personnages emblématiques comme Grégoire le Grand, l'influence de son *Liber pastoralis* et d'autres écrits, qui renseignent de nombreux épisodes d'interventions de l'évêque de Rome, nourriront l'imaginaire de la lutte contre la faim. La figure biblique de Joseph, son rôle contre les famines par le stockage, sera aussi mobilisée par les théologiens puis par les hagiographes et connaîtra une vraie prospérité dans les vies ottono-saliennes. Elle avait déjà inspiré plusieurs commentaires à Ambroise de Milan, comme le note justement Michel Lauwers¹⁴. Des personnages volontaristes, comme Hildegaire de Meaux (ca. 869 ?), dans sa *Vita Faronis*, ou Hincmar

¹² *Vita Maurilii prima*, ch. XVIII, p. 74 ; *Vie de Didier de Cahors*, ch. VIII, l. 14, pp. 26-27.

¹³ Nombreux exemples, dont celui d'Héribert, pp. 235-236.

¹⁴ LAUWERS, sous presse. On peut ajouter qu'Ambroise a rédigé un traité moins connu que celui qu'il a consacré à Jacob à la figure de Joseph.

de Reims récupéreront ce registre interventionniste. Ce dernier remet dans sa *Vita*¹⁵, au cœur de l'action de saint Remi, la constitution de stocks et la redistribution de céréales en moment de crise, en le comparant à cette figure de Joseph. Il faut ajouter aux remarques de Michel Lauwers que l'influence ambrosienne est perceptible, en ligne directe, dans le milieu rémois, et qu'Hincmar a dû jouer un rôle exemplatif dans le recours fréquent à cette figure vétéro-testamentaire¹⁶ dans les récits de la charité. Dans ce répertoire, on ne doit pas non plus négliger la circulation d'images sur l'évêque ou l'abbé « pères des pauvres », et l'existence d'une large gammes de miracles sur la pénurie et la faim¹⁷.

Naturellement, cette sédimentation d'éléments variés s'insère dans le contexte plus général des mutations de la fonction épiscopale. L'évêque est déjà cité comme protecteur des pauvres à l'époque mérovingienne (par exemple au concile d'Orléans I de 511). Son rôle est réitéré sous les Pippinides, puisque dès 744 le Capitulaire de Soissons prévoit son intervention sur les marchés et dans le contrôle du ratio prix/poids des denrées; il est renforcé à l'époque carolingienne¹⁸. Si le roi est un père des pauvres et défenseur des orphelins — idée renforcée notamment dans les Miroirs du Prince carolingiens —, les évêques, comme les abbés et les grands laïcs, avaient une place affirmée dans l'appareil politique. Ils devaient témoigner du souci des pauvres et jouaient un rôle dans la lutte contre la faim, comme le montrent les capitulaires de 779 (le second de Herstal) et ceux qui réitérent l'obligation de paiement de la dîme, l'*Admonitio Generalis*¹⁹, la lettre de Charlemagne à Gerbald²⁰ — reflet d'une correspondance plus large avec les évêques — et le capitulaire d'Arles de 813 qui attribue aux évêques le devoir d'utiliser les ressources des églises pour lutter contre la faim. La royauté formule encore dans le *Capitulaire Missorum* de Thionville de 805 l'injonction de ne pas attendre ses ordres pour agir en temps de crise. La temporalité de la réaction aux disettes et famines — en raison des transports, de la circulation de l'information, de la gestion opérationnelle — impose une action immédiate par ceux qui en ont les moyens. Cette disposition renforce le processus d'autonomisation des agents royaux. Ceux-ci profitent de cette dernière pour mal agir: le capitulaire de Nimègue réitère l'interdiction de spéculer et demande aux évêques, comtes et grands de nourrir leur *familia*²¹. Le concile de Paris de 829 signale un autre dévoiement des principes d'économie « morale »,

¹⁵ *Secutus sancti Ioseph: Vita Remigii*, ch. xxii, p. 315.

¹⁶ Sur l'influence d'Ambroise de Milan sur Hincmar de Reims et la constitution d'un corpus ambrosien, voir GERZAGUET (éd.), 2015, p. 224, texte qui note qu'un recueil des œuvres ambrosiennes a été offert par Hincmar à la cathédrale de Reims. Voir également HILDEGAIRE DE MEAUX, *Vita Faronis*, ch. cv. Jean-Pierre Devroey attire aussi notre attention sur la figure de Salomon comme référence dans le système d'approvisionnement monastique.

¹⁷ Exemples dans LONGO, 2016, avec de nombreux témoignages monastiques.

¹⁸ DEVROEY, 2014, dans son ensemble, et ici pp. 24-26.

¹⁹ *Capitularia, leges et varia de Carolo Magno, Admonitio generalis*, t. I, n° 22, ch. v, p. 54 (sur l'usure), et ch. lxxv, p. 60 (pour le souci des pauvres). Ces dispositions s'adressent à tous les ecclésiastiques.

²⁰ Dans ECKHARDT, 1955, pp. 47-49.

²¹ Premier capitulaire de Thionville, n° 43, ch. iv, p. 122; Second capitulaire de Thionville; *Capitulaire missorum* de Nimègue, n° 46, ch. xviii, p. 132, tous dans MGH, *Capitularia*, t. I.

puisque les évêques et autres détenteurs d'*honores* « rachètent aux paysans au prix maximum fixé de manière légale les céréales, pour ensuite spéculer à la hausse dans leur revente²² ». Dès le règne de Louis le Pieux, et plus particulièrement à partir des années 820, puis dans les royaumes issus du partage de l'Empire, on assistera à une accentuation de ce processus d'autonomisation, et à une nette affirmation des évêques qui disputent ou contestent idéologiquement à la royauté la primauté dans l'ordre politique. Comme acteurs de ce processus, on peut citer Jonas d'Orléans, actif lors du concile de Paris de 829, ou Hincmar²³. Dans le monde germanique, et avant même l'installation de l'Église impériale²⁴, les évêques ont un pouvoir considérable, participent à l'élaboration des politiques du royaume dans un « Conseil », et exercent des pouvoirs judiciaires couplés à leur fonction pastorale, rivaux des comtes. Ce dernier phénomène s'observe aussi dans l'espace « français ».

LES TÉMOIGNAGES RHÉNO-MOSANS

L'émergence du « système impérial » a encore renforcé la « capacité d'agir » des évêques ottoniens et saliens, déjà augmentée à partir des années 820. Ceux-ci ont pu jouer le rôle des comtes : leur haute capacité logistique et informationnelle, leur richesse économique, ressortiront de notre étude. À cet égard, l'un des dossiers les plus fournis met en valeur l'archevêque de Cologne Héribert, dans la *Vita* rédigée par le moine Lambert de Deutz²⁵. Elle insiste sur les nombreux dons consentis aux nécessiteux par le prélat²⁶, présenté de manière classique comme un « père des pauvres²⁷ », et sur l'établissement d'une aumône récurrente qui a des équivalents dans d'autres villes, à peu près au même moment. Mais Héribert nous intéresse surtout pour la réponse structurée qu'il donne aux tensions alimentaires. Confronté à plusieurs épisodes de crise²⁸, il y prend un rôle actif. Selon l'auteur de la *Vita*, la famine de 1005-1006 aurait été d'ampleur supra-régionale : elle affligeait la Gaule et la Germanie ; des affamés affluaient dans la ville de Cologne, s'ajoutant à la population sédentaire. Héribert organisa leur logement dans des *hospitia*, donc des structures d'accueil, et leur procura de la

²² DEVROEY, 2014, p. 36.

²³ C'est un sujet énorme, qui dépasse la portée de ce travail. Voir notamment les travaux classiques de NELSON, 1977 et BÜHRER-THIERRY, 1998 ; PATZOLD, 2008, notamment pp. 510-512. Le Concile de Paris (829) s'insère dans un contexte spécifique de définition des rapports entre les pouvoirs — notamment de la place respective des évêques et du roi —, dans lequel prend place l'influence décisive de Jonas d'Orléans, auteur d'un célèbre miroir au prince. Voir aussi le retour donné au roi sur ces décisions, dans *Capitularia*, t. II, ch. LIV, pp. 43-44.

²⁴ Voir BÜHRER-THIERRY, 1997 pour un aperçu détaillé de ce processus.

²⁵ LAMBERT DE DEUTZ, *Vita Heriberti*.

²⁶ ARDUINI, 1979, pp. 87-138 ; ID., 1980, pp. 632-659 ; DINTER, 1990, pp. 136-138 ; LAUDAGE, 1993, pp. 152-160.

²⁷ Plus largement, sur le titre « père des pauvres », voir SOT, 1978, pp. 442-445 ; HEINZELMANN, 1989, pp. 50-51.

²⁸ LAMBERT DE DEUTZ, *Vita Heriberti*, chap. VII, pp. 163-164.

nourriture. Animé par un souci d'humilité — un *topos* —, il leur rend visite de nuit et s'enquiert de leurs besoins. La partie la plus originale du texte concerne la portée générale de l'intervention d'Héribert: celui-ci fait parvenir de l'argent à des clercs de confiance chargés d'organiser la redistribution dans les villes secondaires du diocèse. Lors d'une seconde famine consécutive à une sécheresse²⁹, Héribert organise une procession en ville et obtient par ses prières le retour de la pluie³⁰. Une dernière intervention est située vers 1009 et décrite par Lambert de manière générique. Il insiste sur la popularité de la figure du saint, dont la renommée a attiré en ville des pauvres frappés par une famine survenue en Gaule, et à qui un repas est fourni de manière inconditionnelle³¹.

De manière à peu près contemporaine, l'évêque de Liège Réginard (1025-1037) secourt de nombreux pauvres qui fuient la famine; ceux-ci, écrit son biographe, provenaient « d'une région située plus à l'Ouest³² ». Vise-t-il de manière large la Gaule, ou des régions voisines de Liège, comme le Namurois, le Brabant ou la Flandre impériale³³? Le récit recourt à des clichés misérabilistes en décrivant les parents qui se déplacent en portant leurs enfants à bouts de bras. L'évêque n'avait pas la possibilité de procéder à des achats massifs de grain (*coemptio*³⁴) et engage les habitants de Liège à accueillir avec générosité les nécessiteux. Il montre l'exemple et en secourt trois cents d'entre eux. Ce chiffre est porté à douze cents par les sources postérieures, qui disent aussi que l'évêque utilisa les pauvres pour construire le premier pont de pierre de Liège. On retrouve là à l'œuvre un ressort moral similaire à celui qui sous-tend certains dispositifs des capitulaires carolingiens, qui interdisent de nourrir les mendiants inactifs à qui on n'aurait pas confié de travail compensatoire³⁵.

Les mêmes *Gesta episcoporum* décrivent avec plus de détails l'action de l'évêque Wazon de Liège (1042-1048). Elles sont l'œuvre du chanoine Anselme, un de ses collaborateurs, et revêtent dès lors un intérêt exceptionnel. La proximité qui unit les deux hommes est pour beaucoup dans le portrait flatteur qui y est dressé.

²⁹ *Ibid.*, chap. VIII, pp. 164-165.

³⁰ *Ibid.*, chap. XVIII, pp. 240-241. Un épisode miraculeux du même type est situé par Lambert sous l'épiscopat de son successeur, Pigrim — l'évêque est sur un bateau qui se rend vers Deutz, et doit à la protection conjointe d'Héribert et de saint Severin le fait qu'il échappe à la tempête qui met fin à la sécheresse. Ce type d'intervention rappelle par ailleurs les processions classiques des Rogations, menées par les évêques, qui assurent la fertilité.

³¹ LAMBERT DE DEUTZ, *Vita Heriberti*, chap. IX.7, pp. 176-177.

³² RENIER DE SAINT-LAURENT, *Vita Reginardi episcopi Leodiensis*, p. 577; ANSELME DE LIÈGE, *Gesta episcoporum Leodensium*, MGHSS, t. VII, ch. XXVII, p. 209.

³³ *Ibid.*; RUPERT DE DEUTZ, *Chronicon Sancti Laurentii Leodiensis*, chap. XXXVI, p. 274; *La Chronique liégeoise de 1402*, p. 111; JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, p. 597; JEAN DE BRUSTHEM, *Catalogus et acta Episcoporum Leodiensium*, p. 594. L'hypothèse de la Flandre impériale, en guerre entre 1033 et 1035, est exprimée par VERCAUTEREN, 1958, p. 662. Les sources postérieures assignent différentes origines à ces migrants: des villes du diocèse de Liège, Huy, Dinant, Fosses, puis la Hongrie.

³⁴ Sur ce terme, voir plus bas pp. 233-234.

³⁵ MGH, *Capitularia*, t. I, *Capitulaire de Nimègue* (806), n° 46, ch. IX, p. 132.

En 1042, une famine de longue durée frappe le diocèse³⁶. Wazon intervient sur plusieurs fronts, par des achats massifs de céréales, des redistributions et par une politique proactive de soutien aux « pauvres », qui évite le déclassement. Le texte passe en revue les différents groupes sociaux en péril, auxquels Wazon évite le déshonneur et la faim. Il aide ainsi les pauvres réels, et les pauvres honteux, c'est-à-dire les habitants honorables qui tentent de dissimuler leur misère nouvelle, ceux-là même à qui Héribert était aussi venu secrètement en aide, ainsi que les communautés de religieux, et les libres plus riches pour éviter qu'ils ne doivent aliéner leur patrimoine, leurs dots et leurs terres. Enfin, Wazon a perçu le danger que représenterait la perte de leur capital d'exploitation pour les paysans frappés par la faim. Pour se procurer à manger, ils seraient forcés de vendre leurs animaux de trait ou de quitter leur terre laissée en friche. Il leur donne donc de l'argent pour qu'ils n'aliènent pas leurs moyens de production, une modalité alternative aux habituelles remises de paiement de redevance dans le cadre seigneurial. Cette volonté d'éviter l'appauvrissement paysan rappelle des dispositions quasi contemporaines de la *Lex familiae Wormatiensis ecclesie*, dans lesquelles l'évêque Burchard de Worms, le célèbre canoniste, règlemente les modalités de cession de leurs biens héréditaires par les membres de sa *familia* devenus pauvres, la manière par laquelle cette vente peut s'opérer, ainsi que le retrait éventuel du bien par le cessionnaire. On retrouve déjà des dispositions de ce type dans les capitulaires carolingiens³⁷. Le même texte prévoit aussi des dispositions pénales plus indulgentes si un vol a été commis en raison de la faim³⁸.

Le récit de la politique proactive de Wazon est le dernier texte substantiel qui documente l'action épiscopale en cas de famine dans l'espace rhéno-mosan. Pourtant, les XI^e-XII^e siècles ne manquent pas d'épisodes de crises alimentaires: les chertés ou famines reviennent de manière métronomique pendant les deux siècles. Les plus graves d'entre elles, dans les Pays-Bas, se produisent *circa* 1050, en 1067-1070, 1090-1095, 1098, 1106, 1118, 1124-1126, 1141 à 1148, 1151 et 1162; cette triste série se conclut par un épisode particulièrement aigu, celui de 1196-1197, crise la plus sévère dans l'Europe du Nord-Ouest avant la grande famine de 1315-1317³⁹.

Si l'on ne retrouve plus de textes exemplaires dans la littérature relative aux évêques rhéno-mosans, l'espace germanique offre d'autres occurrences d'interventions épiscopales qui en reproduisent les dispositifs: la *Vita* de l'évêque Meinwerk, rédigée à l'abbaye d'Abdinghof vers 1165⁴⁰, nous apprend qu'en 1025 — durant la même crise où l'évêque Réginard de Liège était

³⁶ ANSELME DE LIÈGE, *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, MGHSS, ch. LIII, p. 221. Sur ce texte fascinant, voir notamment WERVEKE, 1967, pp. 9-10 et 13-15; ZYLBERGELD, 1973; KUPPER, 1991, pp. 409-411.

³⁷ MGH, *Capitularia*, t. I, Second capitulaire de Thionville, ch. XVI, p. 125.

³⁸ BURCHARD DE WORMS, *Lex familiae Wormatiensis ecclesie*, ch. II, pp. 640-641 et chap. XXXII, p. 642.

³⁹ Nous empruntons cette liste à l'analyse détaillée des crises proposée dans la thèse de BARLA, inédite.

⁴⁰ *Vita Meinwerki episcopi*, ch. CLI, p. 182.

intervenue —, le prélat de Paderborn fit acheter du grain à Cologne et dans des terres « du bas » et répartit en quatre parts le produit de deux *villae* de Veluwe (province de Gueldre, aux Pays-Bas) et du Teisterbant (région de Vlaardingen, du nom d'un ancien *pagus*). Un quart lui est réservé, un quart est destiné aux *domestici*, une autre partie est réservée aux semences futures (!), et le dernier quart est utilisé pour la charité. L'évêque agit là *ad imitatio* de la quadripartition des biens d'Église ou de la dîme, dans une tradition qui remontait déjà à la Basse-Antiquité⁴¹. Les *Gesta Treverorum* (rédigées entre 1072 et 1132) signalent que l'archevêque Poppon de Trèves, en 1035, a fait distribuer de l'argent aux pauvres de la Cité, en pleine famine, par les soins du responsable du trésor (*cubicularius*)⁴²; la première vie de l'évêque Altmann de Passau renseigne un épisode similaire⁴³, comme celle de l'évêque Wolfgang de Ratisbonne sur laquelle nous reviendrons⁴⁴. Celle de l'archevêque Arnold de Mayence mentionne aussi une attitude comparable en 1151⁴⁵. Dans les textes relatifs aux prélats du XI^e siècle⁴⁶, le cliché survit — mais les récits sont pour la plupart moins précis et se contentent de signaler la charité épiscopale, sans guère insister sur les détails. Ils sont dès lors moins significatifs. La vie d'Otton, évêque de Bamberg, montre que le prélat distinguait entre les plus faibles des affamés et les pauvres en meilleure condition — car les premiers étaient dépouillés par les seconds —, et qu'il secourait chacun. Il témoignait aussi d'un souci pour les pauvres d'au-delà des mers (notamment les Chrétiens de Terre Sainte, un *topos*). Norbert de Magdebourg transmet de l'argent aux Prémontrés pour qu'ils nourrissent des pauvres, en sus de ceux qu'il avait lui-même secourus pendant la famine⁴⁷. Arnold de Mayence agit de manière similaire, secourant trois cent pauvres pendant la crise⁴⁸. Le thème va se tarir, du moins dans ce contexte⁴⁹, et ne survit guère à la fin du XI^e siècle. De surcroît, le XIII^e siècle est moins marqué par les crises alimentaires de grande envergure dans l'Europe du Nord — mais peut-être est-ce précisément un effet de sources. On peut néanmoins signaler des manifestations tardives: ainsi, la *Vita Engelberti* (du nom de l'archevêque de Cologne, 1216-1225)⁵⁰,

⁴¹ Dans la région liégeoise, voir REY, 1977, pp. 330-350. Dans certains cas, c'est plutôt la tripartition de la dîme qui est programmée; voir déjà TOBEI, inédite, pp. 141-143.

⁴² *Gesta Treverorum*, ch. VI, p. 180. Ce texte curieux montre aussi que l'évêque laisse les affamés manger ses chevaux, car les oboles qui leur sont consenties ne sont pas suffisantes pour acheter le pain, devenu trop cher.

⁴³ Voir *Vita Altmanni episcopi Pataviensis*, chap. xxv, pp. 236-237.

⁴⁴ *Othloni Vita S. Wolfkanki*, p. 537.

⁴⁵ *Martyrium Arnoldi archiepiscopi Moguntini*, p. 272.

⁴⁶ En l'occurrence très génériques; nous remercions Antoine Bonnivert qui a attiré notre attention sur certains des textes cités, en particulier ceux du XI^e siècle.

⁴⁷ EBO DE MICHELBERG, *Vita Ottonis episcopi Babenbergensis*, livre III, chap. xxv, p. 879.

⁴⁸ *Martyrium Arnoldi archiepiscopi Moguntini*, p. 272.

⁴⁹ Voir en effet son usage dans un contexte grégorien, voir pp. 231 et 240, en Italie centrale.

⁵⁰ CAESARIUS VON HEISTERBACH, *Leben, Leiden und Wunder des heiligen Engelbert*, vol. 3, livre I, chap. VIII, p. 247.

mentionne son action volontariste lors d'une famine (peut-être en 1224-1225), alors qu'il fait importer des blés de Mayence pour approvisionner les monastères et interdit le brassage de bière à Cologne, sacrifiant les profits engrangés habituellement à titre de droit de mouture.

LES VIES DE SAINTS : UN CREUSET COMMUN,
LES RAPPORTS AVEC LE MONDE MONASTIQUE

Pour bien apprécier ce qu'il peut y avoir d'original dans l'action épiscopale précitée, il faut se débarrasser de la gangue de clichés qui accompagnent l'évêque ottonien et salien et ses successeurs. Leur action s'insère dans le contexte spécifique de l'« Église impériale », dont l'originalité a été tempérée par l'examen de ses racines carolingiennes⁵¹. À l'époque ottonienne et salienne, la nouvelle vigueur de l'hagiographie épiscopale renforce la construction de la figure des évêques au service des souverains. Dans ce contexte, les prélats assument à la fois des missions de type comtal et des prérogatives classiquement religieuses⁵² qui dédoublent leur terrain d'action potentiel. Liège et Cologne ont été des terrains d'élection — et même des laboratoires — de ce système politique; il ne faut pas s'étonner que la biographie épiscopale des prélats de ces deux sièges ait pu servir de matrice à la description des actions d'autres grands serviteurs de l'Empire, telles qu'elles se manifesteront ensuite dans les évêchés d'Allemagne centrale ou orientale⁵³.

Cette double dimension religieuse et politique fait immédiatement comprendre qu'il serait erroné de scruter la circulation de ces clichés sous le seul angle strictement littéraire ou théologique. Au contraire, ces emprunts qui caractérisent les actions épiscopales dessinent au sein de l'Empire des espaces et milieux interconnectés. On peut légitimement superposer la circulation du *topos* des vertus voire de la sainteté épiscopale et les « échanges de bonnes pratiques » politiques circulant dans les réseaux administratifs impériaux, notamment ceux de la *Hofkapelle* des souverains ottoniens et saliens⁵⁴. D'abord à l'échelle régionale: dès lors que l'archevêque de Cologne est le supérieur métropolitain de l'évêque de Liège, les contacts politiques, religieux et intellectuels entre les deux villes sont obligatoires et fréquents. Certaines de ces interactions se devinent dans les textes et permettent de mettre des noms sur les promoteurs de la circulation des canevas hagiographiques. On les illustre à titre d'exemple, sans les épuiser. Mais cela nous permet de comprendre que ces réseaux intellectuels sont aussi des espaces dans lesquels des attitudes communes face à la faim ont pu prospérer, encore une fois, à partir du socle défini pendant les siècles antérieurs.

⁵¹ Voir ci-dessous p. 230, notamment les travaux de Patzold.

⁵² HAARLÄNDER, 2000; CORBET, 2004, p. 191.

⁵³ KUPPER, 2015 et 2013, p. 12.

⁵⁴ Voir ci-dessous p. 230.

Les prélats dont il est question dans les textes appartiennent au sommet de l'appareil politique ottonien et salien, et ont été formés ensemble, dans un même creuset politique, spirituel et intellectuel. Ils peuvent dès lors aussi unir leurs forces dans la lutte contre la faim. Thietmar de Mersebourg nous apprend qu'un synode convoqué en 1005 avait réuni Héribert de Cologne, Notger de Liège, Burchard de Worms et plusieurs de leurs pairs — avec des comtes et ducs. Il y avait été décidé qu'en cas de décès d'un des prélats présents, ses homologues nourriraient un grand nombre de pauvres — plusieurs centaines, toujours dans le contexte de la famine de 1005⁵⁵. Les auteurs des textes hagiographiques gravitent dans l'orbite de ces évêques et voyagent d'un espace à l'autre, participant à la dissémination des motifs littéraires. Ainsi Lambert, l'auteur de la *Vita Heriberti*, est un clerc d'origine liégeoise, d'abord actif au monastère de Saint-Laurent — un des deux grands établissements bénédictins de la périphérie de la ville. Il rejoindra ensuite le monastère de Deutz, à deux pas de Cologne, fondé par Héribert. La vie de ce dernier est réécrite plus tard et augmentée de détails frappants par le célèbre théologien Rupert de Deutz — qui passera lui aussi par Saint-Laurent de Liège.

Il est aussi intéressant de noter que ces stéréotypes circulaient dans un monde qui associe — autant qu'il ne les sépare — les mondes monastiques et canoniaux. C'est l'occasion de souligner certains de ces points de contact, et d'en profiter pour s'intéresser aux réactions des milieux monastiques à la famine. On sait que les monastères jouaient traditionnellement, dans le respect de la *Règle de saint Benoît* (en particulier de ses chapitres 4, 31, 53, 55), un rôle dans le soulagement de la misère récurrente, par l'hospitalité et les distributions aux portes des monastères. Leur attitude vis-à-vis des crises de subsistance est toutefois très variable. Un texte rédigé *circa* 1056 présente par exemple un type de réaction monastique similaire à celle des évêques. L'abbesse Adélaïde de Villich⁵⁶ était la petite-fille de Charles le Simple, fille du comte de Gueldre et de Gerberge. Le récit de sa vie, raconté par Berthe, dit qu'Adélaïde était la première abbesse du monastère familial, fondé par ses parents près de Bonn. Elle délivra aux pauvres, poussés par la faim vers celui-ci, des repas adaptés à leur constitution : elle donnait aux plus forts du pain et du lard, aux affaiblis du bouillon de viande aux légumes et légumineuses, et des décoctions épaissies à la farine à ceux qui, affamés depuis trop longtemps, ne pouvaient supporter un apport calorique trop soudain. Cette évocation est placée dans le texte à un endroit intéressant : elle suit la création d'aumônes institutionnelles dans la communauté. En effet, Adélaïde fait nourrir et vêtir annuellement quinze pauvres, et en sustente annuellement quinze autres, en faisant prélever à ces fins trente sous sur le budget du monastère. Cette évocation précède de peu le récit du remplacement de Bertrade, sœur d'Héribert de Cologne, après son décès, par Adélaïde qui prend la tête du monastère Sainte-Marie du Capitole. Il y a donc un jeu de miroir manifeste entre l'évocation des mérites de l'abbesse et de ceux du saint archevêque colonais.

⁵⁵ Nous devons cette mention à Antoine Bonnivert, qui nous a signalé cette mention de THIETMAR DE MERSEBOURG, *Chronique*, livre VI, pp. 295-296.

⁵⁶ BERTHE, *Vita Adelheidis abbatissae*, ch. vi, p. 760.

La *Vie d'Adélaïde* montre la circulation de ces motifs dans des réseaux serrés, qui transcendent les différences entre mondes monastiques et canoniaux. On aurait tort de s'en étonner : dans l'Empire, cette proximité de deux observances pourrait donner lieu à de longs développements⁵⁷. Donnons-en quelques exemples : l'évêque Notger de Liège fut vraisemblablement d'abord prévôt de Saint-Gall ; Héribert avait effectué un passage au monastère de Gorze, foyer revivifié par un groupe de chanoines messins et à l'origine de la réforme bien connue, semble-t-il favorisée par les empereurs germaniques. Il sera enterré au monastère de Deutz qu'il avait fondé, à l'instar de nombreux prélats qui choisiront un site monastique comme dernière demeure. Plusieurs évêques se voudront aussi les agents du développement des infrastructures monastiques, comme Baldéric II, successeur de Notger de Liège et qui avait voulu, dit sa *Vita*, fonder un monastère bénédictin pour restaurer l'équilibre religieux, face à la domination écrasante du modèle canonial à Liège⁵⁸. En somme, dans ce monde impérial, il y a une incontestable porosité qui touche aussi l'hagiographie, les modèles de sainteté, et les politiques épiscopales, ce qui explique que l'on peut parler d'un bagage commun qui dépasse les frontières entre les deux mondes, en particulier à la faveur de la carrière de certains protagonistes. Cette porosité se traduit jusque dans la réponse apportée à la faim. Elle existe aussi dans d'autres espaces : la vie de l'évêque Anthelme — ordonné évêque en 1164 à Bourges — est un récit peu circonscrit et détaillé, mais il est intéressant de voir qu'à la fin du XI^e siècle, le prélat qui administrait le diocèse du Belley, et qui s'y montrait un fidèle appui de l'empereur Barberousse contre le comte de Savoie, secourt en période de famine (en 1178) les congrégations religieuses et nourrit les pauvres qui affluent en ville⁵⁹. Or Anthelme, qui avait aussi été chanoine du Belley, était passé par le monde monastique, celui des Chartreux dans lequel il avait exercé des responsabilités importantes comme prieur⁶⁰.

AGIR SUR LA FAIM ET LE DÉCLASSEMENT : LES ACTIONS DES ÉVÊQUES ET ABBÉS, ENTRE CONVERGENCES ET DIVERGENCES

Il ne faudrait toutefois pas croire à une indifférenciation absolue entre les deux mondes. On peut maintenant s'intéresser à la portée exacte de l'acte charitable et à son extension géographique, entre évêques, chanoines et moines.

Le premier point de différence est l'échelle d'intervention : assez logiquement, certains prélats se placent à un niveau régional de coordination de l'intervention charitable, tandis que le ressort de l'action monastique a *sui generis* une

⁵⁷ Dans sa thèse en voie d'achèvement, BONNIVERT, inédite, développe un long chapitre sur les interactions entre évêques et milieu monastique et amplifie ainsi avec talent une réflexion que nous avons initiée au séminaire d'Histoire médiévale de l'Université Libre de Bruxelles en 2017.

⁵⁸ WILKIN, 2016, pp. 19-27.

⁵⁹ *Vita sancti Anthelmi*, ch. xxxvi, p. 236.

⁶⁰ À ce sujet, voir notamment TRÉNARD (éd.), 1979.

portée plus localisée. Les actions de Wazon et d'Héribert — exceptionnelles, sans doute, par rapport à la charité « ordinaire » des évêques vis-à-vis des pauvres — se distinguent. L'évêque possède une capacité d'action qui se déploie à l'échelle diocésaine, et s'appuie sur un réseau multipolaire qui s'étend sur plusieurs villes, repose sur des officiers dans chaque localité — Héribert a d'ailleurs sous ses ordres un *procurator egenorum*⁶¹. On notera aussi que la *Vie de Bérard des Marse*, rédigée dans les vingt années après la mort de cet évêque de l'Italie centrale (1080-1130), montre des dispositifs similaires⁶².

Cette capacité d'action est la traduction de moyens politiques et économiques supérieurs — le patrimoine épiscopal, voire celui des collégiales et abbayes sur lesquelles l'évêque a la tutelle. Comme le notait Florian Mazel, l'espace du diocèse reposait à ce moment-là sur des pôles administratifs et sacraux, qui formaient autant de points d'appui de la puissance épiscopale⁶³. Ces relais devaient être nombreux pour un Héribert, qui occupait le sommet de la chancellerie impériale ottonienne. Il avait certes connu une relative relégation sous Henri II, dont il n'avait pas encouragé la désignation comme souverain de Germanie. Mais il avait su finalement composer avec ce dernier par une paix factice, qualifiée de « *simulatae pacis lingua discordia* »⁶⁴. Réginard et Wazon comptent parmi les plus importants évêques d'Empire, au sein d'une *Reichskirche* encore prospère⁶⁵. Mais, notons-le, aussi remarquable soit-elle, cette capacité d'action connaît ses limites : Réginard est obligé d'enjoindre les habitants de la ville de Liège à l'indulgence, en secourant si possible les affamés ; il prêche par l'exemple, en donnant lui-même assistance à 300 d'entre eux.

La gestion de la crise est ainsi coordonnée à un échelon supra-local : les sources insistent sur l'existence d'un réseau d'agents dans d'autres villes (chez Héribert, chez Wazon), voire sur l'attention portée aussi vers les campagnes, dans ce dernier cas. On trouve encore une certaine insistance sur la dimension régionale de l'action dans la *Vita* de l'évêque Wolfgang de Ratisbonne rédigée par Othlon, qui émargeait au même milieu : le prélat fait venir des chargés de mission — *praepositi*, peut-être des officiers domaniaux — de loin — le texte reste vague —, à charge pour eux de repartir avec des réserves de nourriture, à condition d'en céder la moitié aux pauvres⁶⁶.

La dimension urbaine des interventions épiscopales ressort bien. N'oublions toutefois pas que les villes du début du XI^e siècle ont des contours modestes ou sont seulement en plein développement (Liège, Magdebourg) ; il ne faudrait pas projeter sur celles-ci les dimensions des cités moyennes ou de métropoles, comme Cologne plus tard. Les centres urbains visés par l'aide épiscopale demeurent encore, pour la plupart, des pôles de centralité ecclésiastique, qui abritent une

⁶¹ *Ibid.*, ch. IX, p. 748.

⁶² FELLER, 2016b.

⁶³ MAZEL, 2016.

⁶⁴ HEHL, 2011, ici p. 72 et p. 83 ; MÜLLER, 1977, pp. 160-194.

⁶⁵ Voir ci-dessus p. 230.

⁶⁶ *Othloni Vita S. Wolfkanki*, ch. XXVI, p. 537.

population dépendante des églises, et des noyaux artisanaux en développement. Cela conditionne l'ampleur et la nature de l'intervention charitable qui repose dans certains cas sur une connaissance quasi-personnelle des secours.

Les interventions monastiques ont une portée plus ponctuelle : elles ont comme champ les alentours du monastère, vers lequel les pauvres se dirigent, habitués à quémander à l'office de la porterie, voire à camper devant la clôture⁶⁷. En somme, elles sont une extension de la pratique ordinaire de la charité, portée à une échelle supérieure. Mais elles sont parfois caractérisées par un certain niveau de coordination, supra-local. On la retrouve dans certains textes décrivant le monde réformateur du XI^e siècle. Le plus bel exemple est le plus tardif : c'est le récit que, *circa* 1100, Hugues de Flavigny fait de la charité de Richard de Saint-Vanne. Ce texte n'est pas à prendre littéralement — il témoigne des inclinations vers Cluny de son auteur et dit finalement peu de choses fiables sur Richard. Mais il est intéressant⁶⁸. Richard y entreprend une action radicale, en revendant à l'Église de Reims des richesses de son monastère pour nourrir les pauvres affamés, et conduit en personne, par lettres et messagers, une action de « missionnaire de l'assistance », en incitant avec une énergie inhabituelle les grands à lui envoyer des moyens, ce qui le pousse aussi à utiliser en faveur des pauvres la somme obtenue du comte de Rodès pour l'engagement de l'abbaye de Saint-Amand. Ce faisant, il fait directement appel à son réseau personnel, puisque Richard avait commencé sa carrière comme chanoine rémois et était originaire de la Champagne⁶⁹.

Ce texte puise à une tradition qui a circulé dans le monde réformateur clunisien : on trouve semblables occurrences dans les *Historiae* de Raoul Glaber (rédigées entre 1036-1037 et 1047 pour le livre IV) qui ont directement influencé Hugues. Raoul y parle de manière indifférenciée de l'usage des trésors d'Église pour soulager les pauvres, sans citer de cas précis — mais mentionne les efforts conjoints des évêques et des abbés, moines et moniales. L'exemple le plus célèbre de ce type d'attitudes est dans la *Vie d'Odilon* de Cluny rédigée par Jotsald de Saint-Claude (*circa* 1052-1054)⁷⁰, où une couronne donnée par Henri II est cédée pour secourir les pauvres en temps de famine. Même si l'on sait que les trésors d'églises ont souvent représenté une réserve de richesse mobilisable dans des cas extrêmes (attaques des Vikings, rachat d'otages, endettement) qui nourriront d'ailleurs les collections de conciles élaborées aux X^e et XI^e siècles⁷¹, la radicalité des réactions de ces abbés tranche avec les ressorts habituels

⁶⁷ Exemple intéressant dans ARDON, *Vie de Benoît d'Aniane*, ch. IV : les pauvres campent dans des masures, et l'abbé leur donne à manger, en stockant d'abord le nécessaire pour la communauté.

⁶⁸ HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon*, livre II, ch. XXVII, pp. 399-400. Cette source tardive est à lire avec prudence, car elle marque les sympathies spécifiques de son auteur pour le mouvement clunisien. Voir à ce sujet le livre de HEALY, 2006.

⁶⁹ Sur l'influence du milieu richardien : SPIEGELER, 1987, pp. 43-45.

⁷⁰ GLABER, *Historiae*, livre IV, pp. 212-220.

⁷¹ LESNE, 1936, pp. 164-165. Celui-ci cite, en *Francia occidentalis*, l'exemple de Loup de Ferrières qui est obligé de vendre des vases et ornements sacrés pour nourrir le monastère et ses *famuli*, et le cas similaire de l'évêque Hoel du Mans et de Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon.

d'autres interventions monastiques qui valorisent la prudence. Et cela dans un contexte où l'inaliénabilité des biens d'Église est plus que jamais affirmée. Ces actions se placent en contre-pied parfait de la mesure monastique dans la gestion du temporel qui vise à préserver la *stabilitas* et donc à conserver un patrimoine. Habituellement, les récits des entreprises réformatrices valorisent la reconstitution et l'augmentation du patrimoine des églises⁷² : dès lors, on comprend que les textes monastiques justifient ces écarts avec la plus grande prudence, en déployant une grande force rhétorique qui oppose l'urgence de la crise et la vanité des richesses terrestres⁷³. Ces textes forment toutefois des exceptions qui s'inscrivent aussi dans le contexte d'un certain tropisme — on restera prudent —, du monde clunisien vers les Ottoniens⁷⁴.

Revenons à la réaction coordonnée des évêques : leur action à portée suprarégionale est naturellement plus ambitieuse, dans sa logistique, que l'intervention monastique, même volontariste. Elle témoigne en outre de deux autres aspects intéressants. Les prélats ne se contentent pas de subir le choc, et de distribuer des ressources localement disponibles. Ils mènent une politique proactive : dans plusieurs cas (Wazon, Héribert, Meinwerk, Wolfgang ou le cas tardif d'Englebert), ils achètent du blé pour mener à bien leur politique distributrice (cet achat massif est parfois décrit par les termes *annonam instituere* ou *coemptio*). Dans un autre cas, le texte spécifie que Réginard est empêché d'agir de la sorte, faute de grain ou de ressources financières disponibles — ce qui confirme que l'achat est un des premiers réflexes des prélats confrontés à des difficultés d'approvisionnement. Le vocabulaire de la *coemptio*⁷⁵ et de l'*annona* renvoie à des réalités institutionnelles antiques lointaines pour les évêques de Germanie : si la seconde est bien connue, il vaut la peine de rappeler que, dans la Rome antique et dans le monde byzantin, la *coemptio* était un achat massif et contraignant de céréales aux propriétaires fonciers, obligés de vendre au prix du marché leurs céréales, dont ils pouvaient conserver seulement la part congrue nécessaire à leur survie et à celle de leur exploitation. Cette *coemptio* grevait parfois préférentiellement les marchands locaux, tandis que les propriétaires pouvaient s'y soustraire par le paiement

⁷² Voir par exemple VANDERPUTTEN, 2011, qui montre bien l'importance de cette rhétorique.

⁷³ On retrouve un peu de cette radicalité dans le récit de la vie d'Adélaïde de Villich, qui fait montre d'une compassion et d'une énergie hors du commun dans la mise en œuvre de l'assistance. L'abbesse prend un soin extrême pour pérenniser dans le temps certaines libéralités structurelles faites aux pauvres et garantir que la communauté avait marqué son accord à celles-ci.

⁷⁴ Voir sur ce sujet complexe et trop large pour être ici pris en considération, outre les nombreux travaux de D. Iogna-Prat, la mise au point de BARRET, 2002. Il a été suggéré qu'Odilon a pu rédiger des actes pour la chancellerie impériale d'Otton III dirigée par Héribert de Cologne. Voir aussi HUSCHNER, 2002, pp. 122-153. On pourrait y voir plutôt l'intervention d'un proche, en présence d'Odilon.

⁷⁵ Il existe une abondante littérature, en particulier sur l'évolution de ce système dans le monde byzantin. On se contentera ici de renvoyer au classique de JONES, 1964, vol. 2, p. 840. Sur l'*annona*, résumé d'une immense littérature dans KALSBACK, 1950. On notera que l'*annona* (qui désigne aussi, simplement, la céréale), est qualifiée d'*annona publica* dans MGH, *Capitularia*, t. I, *Capitulaire de Francfort* (794), p. 174.

d'une taxe. Bien entendu, il est douteux que la *coemptio* se soit maintenue intacte, ou ait été ressuscitée. Si son souvenir, comme celui de l'*annona*, est autre chose qu'une coïncidence lexicale, il devait plutôt être intellectuellement familier par le truchement d'un héritage dérivé. Nous ne croyons pas à une transmission par les canaux italiens et byzantins, même si Héribert a participé en Italie, comme archichancelier de l'Empire, au projet ottonien de *Renovati imperii*⁷⁶. Dans l'Italie byzantine, cantonnée à ce moment-là à ses portions méridionales, la pratique de la *coemptio* avait disparu à une époque indéterminée, probablement entre Justinien et Léon VI⁷⁷. Une certaine familiarisation — au moins avec l'annone —, a par contre pu s'opérer par le truchement des écrits ambrosiens, ou par ceux de Grégoire le Grand, qui attestent la reprise par les papes et évêques de la pratique de gestion des stocks frumentaires en cas de crise⁷⁸. En tout cas, le vocabulaire rend ici compte d'une réalité très proche, organisée au niveau épiscopal — plutôt qu'à l'échelle, par exemple, du royaume. Elle passe par l'action d'agents, mais aussi de marchands professionnels qui veillent à soigner leurs relations avec les autorités: la *Vie de saint Wolfgang* raconte qu'en période de famine, certains *negatiores* qui sillonnaient les routes pour réaliser une *coemptio* de froment — agissaient-ils à leur compte, ou pour celui d'un mandataire? — veillaient à envoyer des coupes précieuses à l'évêque du lieu, en cadeau ou comme moyen de s'assurer de sa sympathie⁷⁹. Ces achats massifs qui permettent distribution ou revente à prix modéré impliquent une connaissance fine des réseaux d'approvisionnement et des places marchandes, à une époque où le concept même d'intégration des marchés est saugrenu. Les évêques sont aussi très dépendants des pratiques de l'économie domaniale: les textes nomment certains des administrateurs impliqués dans ces opérations comme les prévôts domaniaux ou les cubiculaires, c'est-à-dire les administrateurs du trésor sonnante et rébuchant. Ils impliquent des réseaux d'informateurs et une vraie logistique d'acheminement, ainsi que la connaissance des stocks et des places marchandes, des lieux de marché et d'échange.

Les évêques cités dans les textes sont donc des hommes d'action, qui avaient déjà, par leur expérience personnelle, pu affiner leurs compétences temporelles: avant d'être évêque, Wazon de Liège avait présidé aux destinées du patrimoine du chapitre cathédral de Liège, et géré — d'une main de fer, semble-t-il —, les livraisons de denrées venant des *villae*, au point d'essuyer une révolte paysanne⁸⁰. La recherche a parfois attribué à Héribert la qualité de camérier de l'évêque de Worms — ce qui est loin d'être avéré —, mais l'on sait en tout cas qu'il y a assumé

⁷⁶ JOTSALD, *Vita Odilonis*, ch. I.7, pp. 158-171 sur son comportement en général vis-à-vis des pauvres; et ch. I.8, pp. 161-162, pour les célèbres aumônes faites aux pauvres avec le trésor du monastère de Cluny, entre autres la couronne d'épines offerte par l'empereur Henri II.

⁷⁷ DURLIAT, 1990, pp. 315-316 et NOYÉ, 2016.

⁷⁸ Sur le modèle de Grégoire le Grand, voir les pages de LAUDAGE, 1993, pp. 29-76 (ici envisagé surtout comme modèle de charité).

⁷⁹ Est aussi ambigu le sens à donner à l'*annona* dans ce passage: désigne-t-il la céréale, ou son attribution gratuite aux *prepositi*? Voir *Othloni Vita S. Wolfkanki*, ch. XXVI, p. 537.

⁸⁰ ANSELME DE LIÈGE, *Gesta episcoporum Leodiensium*, chap. XLI, pp. 213-215.

la fonction de prévôt avant d'être appelé à Cologne⁸¹. Cette (ou ces) fonction(s) l'a mis en contact avec la gestion la plus pragmatique des réseaux matériels; c'est aussi sous l'épiscopat d'Héribert que la fonction de « prévôt des marchands », interface entre les commerçants et les pouvoirs politiques et religieux urbains, fait son apparition dans les textes⁸². On peut donc affirmer que les figures épiscopales emblématiques de l'assistance aux pauvres étaient ferrées dans la gestion et la logistique. Leur efficacité était catalysée par un réseau personnel remarquable — Héribert avait fréquenté la *Hofkapelle*, pépinière des talents administratifs et religieux de l'Empire —, et leur circulation dans l'espace germanique, dans des places marchandes et administratives de premier plan⁸³.

L'action économique d'envergure des évêques visait des objectifs qui allaient plus loin que la simple charité ponctuelle qui apaise la faim, mais ne soulage pas la misère. Bien sûr les évêques nourrissent, ils logent aussi (comme Héribert, lorsqu'il installe des *hospitia*), mais surtout ils veulent éviter que les bénéficiaires de la charité ne s'abîment dans la pauvreté. Une certaine attention est témoignée à toutes les strates de la société: par des distributions gratuites de céréales, Wazon vise *la familia Dominis* — faut-il comprendre par celle-ci l'ensemble du peuple chrétien ou plutôt la seule *familia* des terres ecclésiastiques? Il donne de l'argent aux pauvres, pour des montants impressionnants (une centaine de livres en deniers). Mais surtout, sa sollicitude est orientée vers les groupes sociaux stables: il distribue des quantités imposantes de céréales (jusqu'à des centaines de muids) aux pauvres honteux⁸⁴ qui ne peuvent se résoudre à la mendicité, par le truchement d'agents discrets qui préservent ainsi l'honorabilité des bénéficiaires. Il se montre plein de sollicitude pour les libres, afin d'éviter qu'ils ne soient contraints de céder des bijoux de mariage, des vêtements précieux ou des terres; il assiste les monastères, et enfin, et c'est sans doute le plus intéressant, donne un denier hebdomadaire aux paysans pour qu'ils ne cèdent pas leurs trains d'attelage, laissent leurs terres incultes, et soient réduits à la misère ou mendicité. Héribert veille au départ des réfugiés de la faim, si besoin en leur confiant une aide supplémentaire qui leur permet de quitter Cologne. Celle-ci est d'une nature ambiguë, car elle procède du souhait de leur permettre de reprendre leur vie antérieure, mais aussi de la volonté de ne pas voir s'installer durablement les nécessiteux. Il ne faut en effet pas minimiser les tensions induites par leur présence en ville: les pauvres, et de surcroît, les réfugiés, sont impopulaires parmi la population autochtone. Les *Gesta episcoporum Leodiensis* montrent qu'ils importunaient

⁸¹ MÜLLER, 1977, pp. 83-87.

⁸² *Ibid.*, pp. 225-230.

⁸³ Sur cette institution, on consultera encore avec profit le travail classique de FLECKENSTEIN, 1956-1959.

⁸⁴ Sur cette catégorie spécifique, il y a une littérature considérable. Signalons parmi beaucoup d'autres RICCI, 1996, pp. 39-40 et 47-48. La notion de « vergogne », charriant à la fois la notion de honte et de pudeur, est une catégorie très investiguée par l'histoire des émotions, par exemple dans les nombreux travaux de Damien Boquet et Piroška Naguy.

les habitants par leur mendicité; l'évêque Réginard enjoint celui qui ne leur donne pas, à tout le moins à ne pas leur nuire: «*nullam eis molestiam inferat*⁸⁵». Le souci d'aider est donc chargé d'intentions secondes: garantir la paix civile et éviter les voies de faits. On retrouve ce double niveau de motivations dans d'autres dispositifs: la crainte du déclassement qui menace les laboureurs est une préoccupation qui est aussi exprimée par les évêques du royaume de France. En 1032, ils paient les paysans pour qu'ils n'abandonnent pas leurs terres, car pareil abandon aurait été destructeur: il aurait renforcé la crise, en privant les agriculteurs mais aussi les consommateurs de leurs productions⁸⁶.

Entre principe moral de charité vis-à-vis du faible et intentions secondaires, il y a toujours un équilibre subtil. Toute réflexion sur l'assistance induit inmanquablement à se poser la question de la cartographie des sollicitudes: quelle est l'extension de la compassion? Qui exclut-on de ses dispositifs? On voit que les mesures prises par les évêques s'adressaient à différents publics: l'action d'Héribert et Réginard privilégiait les «réfugiés» de la faim, qui pouvaient compter sur l'assistance des prélats. C'est principalement ce qui est révélé par l'action d'Héribert et Réginard. À l'inverse, celle de Wazon est plus ambiguë dans ses ressorts, dans la mesure où elle vise surtout la population de son diocèse. Bien que de grande envergure, elle n'échappe pas tout-à-fait à la logique «paternaliste» précitée.

D'autres textes, issus du monde monastique, déploient de manière plus explicite cette logique resserrée de secours paternaliste. Le plus emblématique est certainement la description de la réaction de l'abbé de Saint-Trond Adalard, en 1006, face à l'afflux de pauvres qui demandaient l'aumône au monastère suite à une famine. Ces derniers sont jugés importuns; l'abbé leur réserve un accueil d'une grande dureté: il les déboute en se moquant d'eux («*joculariter*⁸⁷»), les interrogeant. Sous la protection de quel saint sont-ils placés? Si celui-ci est le protecteur tutélaire d'un autre établissement ecclésiastique — et donc d'une autre *familia* —, il les renvoie vers celui-ci. On retrouve ici, sous la plume d'un auteur qui écrit *circa* 1114-1115, la permanence de la vision domestique et «paternaliste» de la charité exercée dans le cadre de la domination seigneuriale, couplée à une incontestable dimension contractuelle — la protection comme contrepartie de l'asservissement, sur arrière-fond de concurrence entre les saints patrons des communautés religieuses. Elle n'est pas exclusive au monde monastique, mais se retrouve aussi dans le monde laïc jusqu'assez tard⁸⁸, puisqu'en 1099, dans la région de Gembloux, les nobles se mettent en danger financièrement en contractant des emprunts pour essayer de procurer de la nourriture à leurs *famuli*. Ainsi, l'abbé Olbert de Gembloux, lui aussi marqué par l'héritage richardien, nourrit aussi bien les *domestici* de l'abbaye que les congrégations religieuses voisines avec ses réserves de grain, et vient

⁸⁵ ANSELME DE LIÈGE, *Gesta episcoporum Leodiensium*, t. VII, ch. xxxvii, p. 209.

⁸⁶ HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronique*, pp. 499-500. Raoul Glaber, qui inspire son récit, n'est pas aussi disert.

⁸⁷ RAOUL, *Gesta abbatum Trudonensium*, p. 229.

⁸⁸ GESCALC, *Gesta abbatum Gemblacensium. Continuatio auctore Geschalco*, chap. lxi, p. 547.

au secours des nobles⁸⁹. Cette attitude exemplaire témoigne d'une extension du champ de la compassion, par rapport à celle observée à Saint-Trond ou chez les seigneurs laïcs, avant tout préoccupés de préserver les groupes qu'ils dominent. Elle rappelle certains traits de la sollicitude de Wazon — au point que l'on puisse soupçonner que le récit d'Anselme ait inspiré ce récit de Sigebert de Gembloux⁹⁰.

COMTES, LAÏCS ET AFFAMÉS

Ce dossier ne manque pas de soulever certaines questions embarrassantes : des pièces manquent pour dessiner une histoire complète de la réaction publique à la faim jusqu'à l'affirmation des espaces urbains comme lieux privilégiés de la lutte contre la crise. Dans quelle mesure les évêques étaient-ils réellement devenus les acteurs privilégiés — voire exclusifs — de cette réaction ? Les témoignages relatifs à l'action des grands laïcs, y compris de rang royal, sont infiniment moins nombreux. Tout porte à croire — mais ceci doit être approfondi dans des enquêtes ultérieures — que la place de la royauté a été moins centrale dans la politique d'assistance après le moment carolingien, et a connu un estompelement dans le monde ottonien⁹¹, voire dans la *Francia occidentalis*. Néanmoins, quelques témoignages émergent, en particulier dans un espace privilégié par les sources, le comté de Flandre. Cet exemple est aussi bien connu, mais présente des caractéristiques si intéressantes qu'il faut le prendre en considération. Déjà, vers 1067-1070, le comte y distribue des vivres pendant une famine et adjoit aux établissements monastiques de faire de même⁹². Il est imité par son successeur Charles le Bon, dont la vie rédigée par Galbert de Bruges est à compléter par d'autres sources contemporaines ou plus tardives⁹³.

⁸⁹ Attitude comparable chez Bérard des Marse : FELLER, 2016b.

⁹⁰ SIGEBERT DE GEMBOUX, *Gesta abbatum Gemblacensium*, p. 19.

⁹¹ Cette enquête dépasse le cadre d'un simple article. Voir BRADÁCS, 2013, qui constate un effacement quasi absolu, si l'on excepte des aumônes ponctuelles et la mention générique du souci pour les pauvres dans des libéralités pour les églises. Mais rien de comparable à la politique interventionniste des évêques, ou aux dispositifs des capitulaires carolingiens. La question qui se pose est donc de savoir si les évêques, dans leur action charitable, agissent en tant qu'« agents royaux ». On compte une seule mention explicite d'intervention en cas de famine, celle de la générosité d'Henri III, dans le curieux poème de Sextus Amarcus, « De Sobrietate et elemonys faciendis » dans AMARCIUS, *Satires*, livre III, pp. 95-96. Sur la place de la royauté, en général dans l'espace méditerranéen, voir BENITO I MONCLÚS, 2018.

⁹² TOMELLUS, *Historia monasterii Hasnoniensis*, p. 153.

⁹³ Comme sources quasiment contemporaines, on compte GALBERT DE BRUGES, *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre*, pp. 5-7 et GAUTHIER (ou Walter) DE THÉROUANNE, *Vita Karoli comitis Flandrie*, p. 544. Le récit est amplifié et prolongé, au XII^e siècle, dans le *Liber de restauratione monasterii S. Martini Tornacensis* et les *Appendicula ad Sigebertum ex anonymi Blandiniensisca*, pp. 16-20, qui sont évidemment de fiabilité et intérêt moindres. Les versions augmentées (*Chronicon comitum Flandrensiu*, p. 81) et JEANLELONG, *Chronica S. Bertini*, p. 793 sont beaucoup trop tardifs pour notre propos. Sur cet épisode, voir la synthèse de FELLER, 2012, qui renvoie à la littérature abondante et BENITO I MONCLÚS, 2018, pp. 46-49.

Pour bien analyser ce récit, qui n'est pas seulement, comme l'écrivait Henri Pirenne, un récit ou journal sans plan préconçu, il faut souligner qu'il n'est pas à strictement parler hagiographique. Il promeut néanmoins la béatification du comte de Flandre⁹⁴ et présente des parallèles avec le récit de la mort d'autres martyrs promis à la canonisation, voire avec le sacrifice du Christ; il adapte des modèles de sainteté réservés précédemment aux plus hauts rangs de l'aristocratie — le prince assassiné, témoignant désormais de leur transposition à des nobles d'un rang inférieur —, et cela même si Charles était, rappelons-le, fils de Cnut du Danemark. Dans ce contexte, l'action de Charles le Bon présente de nombreux points convergents avec celle d'Héribert, de Wazon et d'autres grands prélats: Galbert nous dit que, lors de la famine de 1124, les affamés convergeaient vers les *villae* des riches, les *curtes* et les places fortes du comté. Charles assure des distributions dans la ville et dans ses châteaux, et peut compter sur l'aide de ses agents. Gauthier de Théroouanne note aussi qu'il distribue la nourriture produite dans ses domaines qu'il aurait dû destiner à ses proches. Ce faisant, il ressuscite la figure de la sollicitude paternelle (le comte agissait d'ailleurs *paterna sollicitudine*) envers les pauvres, qu'il fait entretenir avec ses revenus dans ses *curtes*. Charles fait distribuer du pain dans chaque place à cent d'entre eux, depuis la période du Carême jusqu'aux nouvelles moissons — Gauthier ajoute qu'il en aurait fait donner jusqu'à 7800 en un jour dans la ville d'Ypres. Il ordonne de fabriquer des pains plus petits, afin de permettre leur achat par les pauvres à l'aide de monnaies plus modestes — ce faisant, on trouve une des premières attestations d'un dispositif fréquent dans les siècles ultérieurs: proportionner le poids ou la taille du pain à son prix. Ce procédé rend plus tangible la hausse des grains, et permet aussi aux pauvres de s'acheter des pains moins chers. De manière encore plus intéressante, le comte oblige les propriétaires de terrains agricoles à diversifier leurs semis, et à ensemercer leurs terres de légumineuses (dans un ratio de deux mesures de terre portant du grain, et un tiers des légumineuses). Les chercheurs ont montré combien cette prescription pouvait être bénéfique⁹⁵: elle permet d'augmenter la productivité du sol, en restaurant sa teneur en azote — même si cela est discuté —, et d'offrir une diversification de l'alimentation, en favorisant la complémentarité avec l'élevage. Ainsi, cette rotation culturale imposée permettait d'améliorer structurellement la productivité de l'agriculture et de diversifier les revenus. Le comte fustige encore les habitants de la ville de Gand, qui laissent périr les affamés sur leur seuil alors qu'ils possèdent de la nourriture, interdit la fabrication de cervoise, contrôle le prix du vin, fait fabriquer du pain d'avoine, engage les marchands à se fournir en denrées alternatives pour combler la pénurie, organise des distributions de vêtements et souliers, et multiplie les aumônes spécifiques en espèces aux offices — des sources plus tardives suggèrent même qu'il aurait fait preuve de largesse dans l'encaissement des cens agricoles dus⁹⁶. Si

⁹⁴ VAUCHEZ, 1981, p. 190; UYTFANGHE, 1984, p. 457.

⁹⁵ THOEN, 1992, pp. 51-52.

⁹⁶ *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*, p. 600. Les récits de Gautier et de Galbert sont moins explicites.

l'action comtale témoigne bien des qualités de vision et d'organisation déjà rencontrées, elle est encore amplifiée, notons-le, par le contexte de Carême qui est un puissant adjuvant — aussi narratif — à la charité. Elle se distingue néanmoins des exemples épiscopaux par la publicité que le comte donne à son action. On trouve dans ce texte un témoignage précoce de certains dispositifs classiquement mobilisés par les villes de la fin du Moyen Âge central et du bas Moyen Âge, qui deviendront plus systématiques — mais pas toujours efficaces — lors des grandes crises des XIV^e et XV^e siècles : favoriser des produits de substitution, lutter contre l'accaparement, organiser des distributions.

Après cet hapax dans les sources narratives, les interventions comtales restent désormais rares. Cela ne signifie pourtant pas que comtes et ducs n'interviennent pas : en Flandre, les princes n'hésitent pas à limiter les effets des emprunts usuraire contractés par leurs sujets, comme le fera Baudouin IX en 1199 ; mais il agit dans une économie qui prend place dans un contexte où la circulation de l'argent se produit à une échelle autre, de surcroît dans une Flandre très urbanisée⁹⁷.

QUESTIONS FINALES

Ce panorama des interventions abbatiales, comtales et épiscopales aux XI^e et XII^e siècles permet de proposer une série de réflexions finales. Elles sont autant de suggestions qui appelleront des nuances dans des travaux ultérieurs. Deux remarques importantes et pistes de recherche peuvent être évoquées.

Une question est difficile à résoudre : peut-on, au regard des mentions ici rassemblées, postuler un désinvestissement de la royauté dans l'exercice concret de la lutte contre la faim ? Les textes semblent suggérer — par l'absence quasi-totale de politique concrète — l'effacement temporaire de la figure royale dans la gestion effective des crises alimentaires dans le monde germanique. La même question semble se poser pour la *Francia occidentalis*, d'autant que la résurgence tardive du souci des pauvres observée dans le chef de la royauté française au Moyen Âge classique ressemble plutôt à un « fantôme⁹⁸ » d'assistance, pâle reflet de la politique carolingienne antérieure, sans guère d'effet réel sur les nécessités. Mais peut-on tirer argument du silence des sources, au vu de leur nature très spécifique et naturellement tournée vers les mérites des seuls évêques ? C'est sans doute trop rapide, car chaque genre littéraire crée un prisme d'enregistrement des mesures des acteurs en présence. Dans son étude de l'évêque (post-) carolingien, Steffen Patzold⁹⁹ avait déjà remarqué que chaque genre littéraire mettait très différemment en scène l'évêque dans ses prérogatives : un même auteur qui rédigeait des *Annales* ou la biographie d'un évêque décrivait, d'un texte à l'autre, la fonction épiscopale de manière contrastée. La « sensibilité » à

⁹⁷ Voir PREVENIER, 1965 et 1966.

⁹⁸ ALADJIDI, 2009. Je partage ici une communication écrite de Jean-Pierre Devroey.

⁹⁹ PATZOLD, 2008, p. 520.

l'action royale a peut-être été la victime de cet angle d'enregistrement spécifique imposé par le genre littéraire. Il faut encore noter, si l'on élargit ses vues, que les vies des évêques postcarolingiens ne font guère état d'un pareil investissement épiscopal dans la résolution des famines dans l'espace de la *Francia occidentalis*. Il y a, semble-t-il, en la matière et entre espaces germanique et français, une divergence qui trouve sa source, ou dans la manière de s'approprier les *topoi* hagiographiques, ou dans les pratiques, qu'il faudra confirmer par des études ultérieures. Il est tout aussi difficile de dire si les interventions épiscopales germaniques procèdent de la « délégalation de l'autorité royale », ou plutôt du renforcement des prérogatives normales de l'évêque, au regard de cette extension progressive de ses missions dès les années 820. De même peut-on, sans postuler une continuité de pratiques et une intangibilité des pratiques administrative et juridiques carolingiennes, relier l'action de Charles le Bon de Flandre à celle de ses prédécesseurs alto-médiévaux, qui jouaient un rôle réel dans le soulagement de la famine, d'après les capitulaires¹⁰⁰ ? C'est encore plus risqué de le suggérer. On peut encore s'interroger sur la résurgence de la figure de l'évêque ou de l'abbé généreux vis-à-vis des pauvres, cette fois en contexte grégorien : la charité de ces figures ecclésiastiques justifie alors l'idée que les terres d'Église et les dîmes sont celles des pauvres, et que le prélèvement seigneurial peut être redirigé vers ces derniers, comme le montre l'exemple de Bérard des Marses. C'est une piste à explorer, mais pour d'autres espaces que le monde rhéno-mosan où ce cas de figure ne se présente pas¹⁰¹.

Un dernier mot, enfin, pour projeter notre regard vers l'aval : les évêques et le comte de Flandre coordonnent chacun une réponse structurée, qui repose sur les points centraux de leur pouvoir, à l'échelle de leur diocèse ou comté, et fort centré sur les espaces urbanisés ou leurs seigneuries. Elle passe par l'achat, la distribution, l'emploi d'un réseau et par une vision claire des dangers des processus de paupérisation. Leur réaction fait autant appel au marché qu'à une économie « domestique » qui prend appui sur leurs domaines — cela vaut aussi pour les châtelainies des comtes de Flandre. Naturellement, les questions de faim et d'approvisionnement dépassent les localismes étroits et appellent des réponses qui font des pouvoirs intermédiaires ou supérieurs les meilleurs remparts contre la pénurie. Ce type de réponse s'adressait à un état particulier de l'économie marchande de l'Occident et d'équilibre des pouvoirs. Or, dans beaucoup de cas, les XII^e et XIV^e siècles verront les villes de l'Europe du Nord-Ouest échapper à la protection de ces princes de rang comtal ou épiscopal et gagner une certaine autonomie ; leur croissance les fait changer de nature. Nous voudrions poser comme hypothèse qu'en l'absence de référent politique capable d'assurer un rôle coordinateur et coercitif à une échelle large ou au moins régionale, les villes et les campagnes vont affronter un « vide charitable » et organisationnel, du moins là où elles pouvaient précédemment compter sur les interventions ponctuelles

¹⁰⁰ Sans compter sur la possible influence de Richard de Saint-Vanne sur les comtes, que nous suggère Jean-Pierre Devroey (ALADJIDI, 2009).

¹⁰¹ FELLER, 2016b.

des autorités princières et épiscopales. Bien sûr, ces interventions n'étaient pas nécessairement structurelles — même dans le chef des évêques, puisque leur implication a pu, comme notre examen l'a suggéré, être très dépendante du contexte. Bien sûr, il n'est pas avéré qu'elles aient été aussi fréquentes dans l'espace « français ». Mais là où elles ont existé, les villes, en se privant de la protection des autorités supérieures, ont perdu le recours possible à des pratiques d'« économie politique » de la faim coordonnées, ce qui les fragilise. Elles deviennent adultes. Mais en grossissant et changeant de nature, elles perdent leur allié « paternel », et peinent de surcroît à projeter leur gouvernement sur un espace rural qui leur échappe souvent. Cette situation conduit dès lors les plus fortes, à l'instar de Gand en Flandre, à adopter une attitude prédatrice ou dominatrice — qui rappelle les grandes politiques des villes dans les campagnes toscanes. Elle peut aussi les pousser à se fier à leur pouvoir de consommatrices, par l'importance de leur demande dans un monde désormais plus intégré au niveau céréalière.

Une perspective comparatiste plus poussée serait utile pour analyser les modalités d'émergence du gouvernement urbain en matière de politique frumentaire, en le situant par rapport à ce qui précède : s'émancipe-t-il des pouvoirs royaux (dans certains espaces), ou comtaux ou épiscopaux s'ils s'y exerçaient ? Ce gouvernement élabore-t-il une politique frumentaire *sui generis*, ou celle-ci s'inspire-t-elle de modèles antérieurs ? Cette autonomie urbaine a-t-elle été synonyme de « trou d'air » dans la politique d'approvisionnement, et dans celle qui gère la charité ? Il ne faut certes pas surestimer le caractère efficient et coordonné des politiques centrales, même tardives, parfois plus rhétoriques qu'effectives. Mais leur absence peut induire une faiblesse encore plus grande. Autant de questions qui gagneraient à être systématisées à une échelle large¹⁰² — pour confronter les villes d'Italie, d'Espagne, mieux explorées, avec celles des espaces septentrionaux.

¹⁰² Voir BENITO I MONCLÚS, 2018.